



3. Le plan local de propreté - une amélioration de la propreté sur le long terme

Alisa Aerts, attachée, Service Public de
Wallonie

Sophie Barla, conseillère en
Environnement, commune de Seraing



Wallonie
environnement
SPW

PLAN LOCAL DE PROPRETÉ

AERTS A.

Forum de la propreté publique - 23 novembre 2023

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- ❖ Qu'est-ce qu'un Plan Local de Propreté ?
- ❖ Les objectifs généraux du Plan Local de Propreté
- ❖ Les 5 axes de la propreté publique
- ❖ L'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022
- ❖ Liens utiles et contact



Wallonie
environnement
SPW

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL DE PROPRETÉ ?

Un plan local de propreté est un ensemble d'actions coordonnées, à l'échelle du territoire de la commune, de **lutte contre l'apparition de déchets sauvages et de dépôts clandestins** au travers d'**actions** concrètes intégrant les **cinq axes** de la propreté publique.

Il comprend un **diagnostic** de la situation de départ, une analyse des **forces** et **faiblesses** de la commune et la mise en place d'une **stratégie communale** déployées en **actions** de propreté publique.



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLP

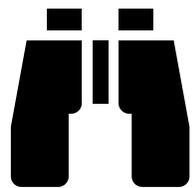
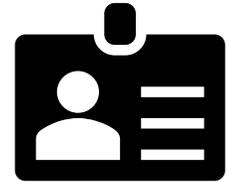
IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EXISTANTE

PLAN D' ACTIONS

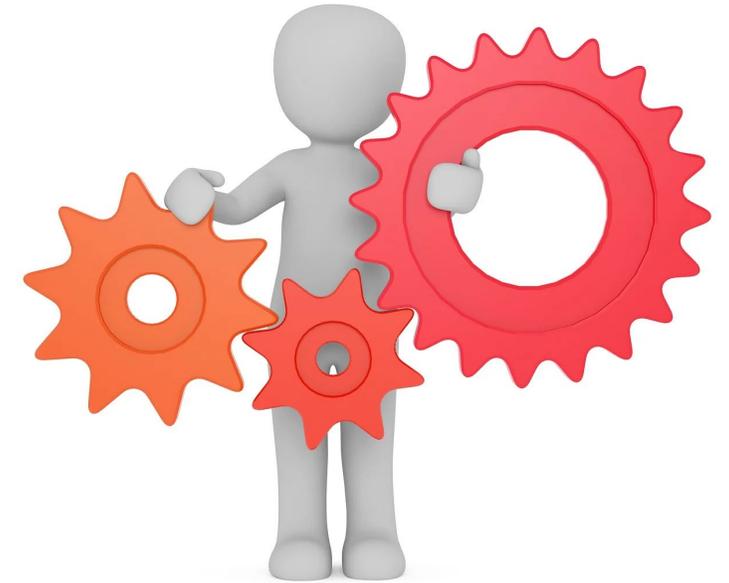
SUIVI & EVALUATION DU PLAN

COMMUNICATION DU PLAN



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLP

- ✓ Etablir un **état des lieux de la propreté** du territoire communal incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté publique et de la situation actuelle en matière de propreté ;
- ✓ Fixer des **actions prioritaires** à mener afin d'améliorer la propreté publique de manière générale et au niveau des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement ;
- ✓ Fixer des **objectifs de résultats et/ou de moyens** pour chaque action ;
- ✓ **Gérer** la problématique de manière intégrée en agissant via des piliers d'actions complémentaires ;
- ✓ Définir et mesurer les **indicateurs** de résultats et de moyens, qui permettent d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan ;
- ✓ **Coordonner** les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés) en matière de propreté publique.



LES 5 AXES DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE

Axe 1

Sensibilisation &
Incitation



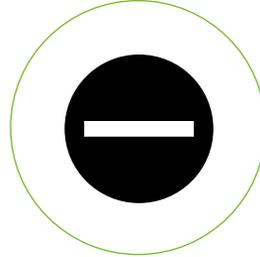
Axe 2

Création de
l'adhésion



Axe 3

Répression



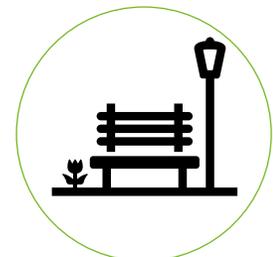
Axe 4

Gestion des
infrastructures



Axe 5

Gestion de
l'espace



L'AGW DU 24 NOVEMBRE 2022

AGW du 24 novembre 2022 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de gestion de la propreté publique permet de solliciter 3 types de subventions :

- 1000 euros pour la réalisation de quatre campagnes de mesures de la propreté publique étalées sur un an ;
- 2000 euros pour l'élaboration d'un plan local de propreté selon un canevas figurant en annexe de l'AGW ;
- 1000 euros pour la remise annuelle des indicateurs d'évaluation du plan local de propreté et à sa révision.



<https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2022/11/24/2023040161>

LIENS UTILES ET CONTACT

❖ Liens utiles :

→ AGW du 24/11/2022

<https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2022/11/24/2023040161>

→ Circulaire administrative de l'AGW du 24/11/2022

https://sol.environnement.wallonie.be/files/Document/L%c3%a9gislation/Dechets/Circulaire_AGW_PP_version-mai2023-FRANCAIS.pdf

→ Guichet des pouvoirs locaux pour les subventions

<https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/>

❖ Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter :

AERTS Alisa

alisa.aerts@spw.wallonie.be

Plan local de propreté de la Ville de SERAING

Forum de la Propreté publique - 23 novembre 2023

Sophie Barla – conseillère en environnement – Ville de Seraing
Rudi Rulli – inspecteur principal – Zone de Police Seraing-Neupré

Seraing: quelques chiffres...

- 64.000 habitants
- Plus de 30.000 ménages
- 35,34 km²
- 1/3 habitat, 1/3 industrie, 1/3 forêt
- 250 km de voiries, communales et régionales
- Collecte des déchets gérée par l'intercommunale INTRADEL
 - conteneurs individuels à puce
 - conteneurs collectifs enterrés (principalement ménages verticaux)
 - sacs d'exception (raisons physiques ou techniques)
 - diverses dérogations possibles (kgs et levées supplémentaires pour les langes, gardes alternées,...)
 - 600 poubelles publiques
 - 64 sites de bulles à verre
 - 30 bulles à textiles
 - 3 recyparcs

Plan local de Propreté: historique de la démarche

Constats:

- Plus de 35 tonnes de dépôts clandestins par semaine malgré:
 - Plus de 40 ouvriers communaux 5 jours/semaine + 4 ouvriers le week-end
 - Coûts énormes pour la Ville
 - Ouvriers mobilisés dans ce cadre aux détriments d'autres tâches
- Nécessité de monter un plan d'actions
- Opportunité via l'appel à projets pour la création d'un PLP (avril 2019)
 - Elaboration du PLP d'octobre 2019 à novembre 2020 via un Copil
 - Adoption du PLP par le conseil communal en novembre 2020

Plan local de Propreté: plans d'actions

Piliers	Actions
Pilier communication et sensibilisation	1. Mettre à disposition du public une application qui permettrait de déclarer les dépôts
	2. Contrôler les personnes qui n'utilisent peu ou pas leur badge ou leur conteneur
	3. Placer des panneaux afin de prévenir des risques d'amendes aux points noirs
	4. Créer un logo Environnement pour les véhicules, vêtements de travail,...
	5. Installer des nudges pour encourager les gens à utiliser les poubelles, dont des cendriers à sondage
	6. Communiquer sur les jours de collecte des P+MC notamment
	7. Acquérir et distribuer des cendriers portables
Pilier infrastructures et équipements	8. distribuer des sacs payants pour les personnes en attente de domiciliation
	9. Installer plus de poubelles publiques
	10. Installer des filets pour récolter les canettes
	11. Placer des poubelles avec des cendriers
Pilier participation	12. Créer des partenariats locaux de prévention (PLP) vert
	13. Demander aux commerçants de placer un cendrier devant leur devanture
	14. Organiser des nettoyages ponctuels de la Ville avec les citoyens
Pilier gestion de l'espace	15. Assurer des espaces de détente entretenus grâce au Master Park
Pilier répression	16. Renforcer la cellule environnement des services de police
	17. Verbaliser les auteurs de dépôts
	18. Acquérir et placer des caméras
	19. Renforcer les patrouilles et attraper les auteurs en "flagrants délits"
	20. Engager/Former des agents constatateurs
	21. Assurer une présence accrue des gardiens de la paix
Action transversale pour cibler un lieu prioritaire	22. Optimiser les conteneurs collectifs

Les services concernés:

Environnement

2 chefs de département

40 ouvriers

1 conseillère en environnement

Agents constatateurs en environnement

- 2 agents à temps plein
- 6 agents (ponctuel)

Prévention (actions ponctuelles)

Gardiens de la Paix

Educateurs

Green Team

4 inspecteurs de police

Sanctions administratives

Fonctionnaire sanctionnatrice

Autres

Citoyens, écoles, associations,... via
BeWapp

Quelles actions?

Prévention

- ▶ Ateliers
- ▶ Communication diverses (réseau, ttes-boîtes, pàp,...)
- ▶ Primes diverses (litières, langes lavables, gourdes,...)
- ▶ Distribution de goodies BeWaPP lors d'événements
- ▶ Remplacer et acquérir des poubelles publiques
- ▶ Ramassage des déchets (écoles, citoyens,...)



Quelles actions?

Répression

- ▶ Caméras
- ▶ Scanning
- ▶ Planques
- ▶ Fouilles des dépôts



En collaboration avec les étudiants du Bachelier en Communication (orientation CSTI, Bloc 3) à la HEPL



Pour mieux comprendre la
problématique...



Tous les jeudis à 19h50 sur RTL TVI



Merci de votre attention...

Sophie BARLA

Conseillère en environnement

Service Environnement de la Ville

s.barla@seraing.be

04/330.86.07

Rudi RULLI

Inspecteur principal de police

Chef de sections - Green Team et Fraudes

rudi.rulli@police.belgium.eu

04/330.52.07

